

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 janvier 2009

Ouverture de la séance à 20 heures sous la présidence de Monsieur Jean Jacques SIEGEL, Maire.

Membres absents excusés : Mme Djamila URSPRUNG et M. Fabien IFFRIG

Mme Djamila URSPRUNG donne procuration à M. Jean Jacques SIEGEL

ORDRE DU JOUR

- 1° Approbation du procès verbal du 09 décembre 2008
- 2° Décision modificative n° 5/2008
- 3° Demande d'autorisation pour le renouvellement d'autorisation et l'extension d'une gravière
- 4° Mise à disposition d'un terrain par convention
- 5° Avenant à la convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive
- 6° Création de poste
- 7° Divers

1° Approbation du procès verbal du 09 décembre 2008

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2008 a été adressé aux conseillers municipaux le 12 décembre. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté en sa présentation, à l'unanimité des membres présents.

2° Décision modificative n° 5/2008

Le conseil municipal,

vu les dépenses supplémentaires au cours de l'exercice 2008,
après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité de voter un crédit supplémentaire de 4 000 € (quatre mille euros) au compte 617 – études et recherches. Ce crédit sera couvert par virement du compte 022 – dépenses imprévues.

A 21 heures, M. Patrick HELUIN donne procuration à M. Georges FAUCONNIER et quitte la séance.

3° Demande d'autorisation pour le renouvellement d'autorisation et l'extension d'une gravière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société « GRAVIERES RHENANES » a déposé une demande visant à obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière (renouvellement d'autorisation et extension).

Par arrêté du 24.11.2008, M. le Préfet du Bas-Rhin a prescrit une enquête publique. Celle-ci se déroule du 19.12.2008 au 30.01.2009 dans les communes de Diebolsheim, Friesenheim et Rhinau. M. Yves Kohler, commissaire enquêteur, assurera une permanence en notre commune jeudi 22 janvier de 8 à 11 heures.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 77-11323 modifié, l'assemblée délibérante émet un avis sur cette demande.

4° Mise à disposition d'un terrain EDF

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 20 mai 2008, elle a accepté la mise à disposition de la partie Sud du terrain sur lequel était implanté l'ancien célibatorium - rue de Brest.

Entre temps, la partie Nord de ce terrain située à l'angle de la rue du Rhin et de la rue de Brest - cadastrée section A n° 1433 - d'une superficie de 39.72 ares est devenue disponible. EDF propose de la mettre à disposition de la commune pour une durée de 90 ans, afin de permettre le développement d'un patrimoine paysager et végétal à l'entrée Est du village.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la mise à disposition de longue durée du terrain EDF cadastré section A n° 1433
- autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

5° Avenant à la convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive

M. le Maire rappelle à l'assemblée que notre collectivité a adhéré au service de médecine préventive et professionnelle proposé par le centre de gestion.

Le décret N° 2008-339 du 14 avril 2008 modifie les conditions de mise à disposition du médecin du travail dans le cadre de l'exercice de la mission santé au travail. Ce décret prévoit notamment la modification des périodicités de visite médicale qui passe de un à deux ans. Il est également prévu une visite médicale d'embauche, une visite de reprise après un arrêt maladie ou d'accident quand l'agent présente des séquelles risquant de modifier l'aptitude au poste de travail et des visites supplémentaires en cas de besoin.

Le Conseil Municipal,

considérant les modifications intervenues dans les conditions de mise à disposition du médecin du travail du Service Médecine Professionnelle et Préventive du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale,

après en avoir délibéré,

approuve l'avenant proposé par le centre de gestion et **autorise** M. le Maire à signer cette pièce.

6° Création de poste

Le conseil municipal, considérant l'augmentation de la charge de travail du service technique, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint technique 2° classe – coefficient d'emploi 30/35° - indice brut 297 – indice majoré 290, - à compter du 1^{er} février 2009.

Ce poste remplace le poste de vacataire créé en 2008.

7° Divers

Population légale 2009 : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la population légale de notre commune est de 617 au 1^{er} janvier 2009. Par ailleurs, suite à la nouvelle procédure de recensement, la nouvelle population légale sera connue dorénavant tous les ans.

Analyse des finances de la commune : Monsieur le Maire rend compte de l'analyse financière réalisée par M. Michel, percepteur.

Syndicat de l'Ischert : M. Gérard ALBRECHT, délégué, informe l'assemblée des nouvelles techniques utilisées pour l'entretien des cours d'eau.

Réunions diverses ou dates à retenir

- Prochaines réunions du CM : 10.02 – 10.03 – 30.03 (séance budgétaire)
- Comité des fêtes – assemblée générale : 13.02
- Commission consultative de la chasse et commission d'appel d'offres/chasse : lundi 02.02 à 18 h
- Commission des finances : mardi 17 mars